

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MARS 2018

À LA UNE



- 02 VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE
- 04 CONGÉ DE PÂQUES
- 07 CHANGEMENT DE LIEU - CONSEIL MUNICIPAL 3 AVRIL
- 07 BOÎTE AUX LETTRES
- 08 NOUVEL HORAIRE OFFICIER MUNICIPAL
- 08 RAPPEL - TAXES
- 09 AVIS PUBLICS
- 11 MESSAGE IMPORTANT DU MTQ
- 12 AGA LOISIRS
- 12 CAMP DE JOUR
- 13 COURS DE TENNIS
- 13 CLÉS DE TENNIS
- 16 COLLECTE DE GROS REBUTS
- 17 MATINÉES GOURMANDES - AVIS DE RECHERCHE



BUREAU MUNICIPAL DÉMÉNAGÉ
DÉTAILS À LA PAGE 7

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
POUR LE CONGÉ DE PÂQUES
Lundi 2 avril

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE



Veillez noter que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a mandaté la firme **Groupe GPI** afin d'effectuer des visites de prévention et d'inspection contre les incendies, telles que décrétées par l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Maskoutains.



Le préventionniste Sylvain Landreville, sera en uniforme et clairement identifié à **Groupe GPI** et visitera l'ensemble des propriétés dans les prochaines semaines. M. Landreville conduira un véhicule Mazda CX5 noir, immatriculé H69 AYV.

Il accordera une attention particulière aux éléments suivants :

- avertisseurs de fumée (minimum d'un (1) par étage);
- la présence d'avertisseurs de monoxyde de carbone lors de l'utilisation d'appareils de combustion;
- complément d'information pour votre sécurité;
- que le numéro civique de votre propriété soit apparent à partir de la voie de circulation.

Nous vous remercions de votre collaboration pour faciliter le travail du représentant du **Groupe GPI** au cours des prochaines semaines.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre municipalité au 450 791 2455, poste 0.

Administration MUNICIPALE



STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731

Maire



MATHIEU DAIGLE
450 779-2136

Conseiller #5



JONATHAN HAMEL
514 831-8229

Conseiller #1



FRANCIS GRENIER
450 888-2399

Conseiller #6



MARTIN DOUCET
450 513-1224

Conseiller #2



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3



PIERRE PARÉ
450 278-2327

Conseiller #4

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale

dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe

adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste

mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics

travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment

inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

FRANCIS RAJOTTE

Directeur service des incendies

incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisir

loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



L'INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES LA NUIT SERA LEVÉE.



À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, et ce, même entre 0h00 (minuit) et 07h00 sur tout le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LE CONGÉ DE PÂQUES :

LUNDI 2 AVRIL 2018



RAPPEL



PERMIS DE BRÛLAGE

Vous devez demander un permis (gratuit) au bureau municipal avant d'effectuer tout feu de broussailles sinon vous vous exposez à des sanctions et à des frais de sorties du service des incendies, le tout comme stipulé au G200.



UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?



L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année à 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.



ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

CHALET DES LOISIRS

425, 6^e avenue
450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Horaires réguliers

Mercredi : 19h à 21h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	Bureau municipal FERMÉ Lundi de Pâques				Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
8			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
15			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
22			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30
29			Biblio 19h à 21h		Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

DÉMÉNAGEMENT BUREAU MUNICIPAL



Le bureau municipal a déménagé dans l'immeuble situé au **421, 4^e avenue, 2^e étage**. Notre téléphone est toujours le 450 791-2455. Prenez note que le menu téléphonique a changé.

Lorsque vous viendrez au bureau municipal, il vous faudra sonner afin que l'on puisse vous ouvrir la porte. La sonnette se trouve près de la boîte aux lettres.



BOÎTE AUX LETTRES EXTÉRIEURE

Nous avons fait installer une boîte aux lettres à l'extérieur du Centre communautaire, au 421, 4^e avenue.

Vous pourrez y déposer, dans une enveloppe, votre chèque pour payer vos taxes, mais assurez-vous d'y inclure le coupon qui se trouve au bas du compte de taxes. Sur ce coupon, on retrouve votre numéro de matricule. Ce numéro identifie votre propriété et nous permet d'associer le paiement au bon dossier. Vous avez perdu ce coupon ou votre compte de taxes? Pas de problème. Communiquez avec la réception du bureau municipal afin de connaître votre matricule et inscrivez-le sur votre chèque. Ne laissez jamais d'argent comptant dans la boîte aux lettres.



La séance ordinaire du conseil municipal aura lieu dans les nouveaux locaux du bureau municipal situé au **421, 4^e avenue, 2^e étage à 19h30.**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2018**

La municipalité VOUS INFORME



Raymond Lessard
Officier municipal en bâtiment

NOUVEL HORAIRE



DU 19 MARS AU 30 AVRIL 2018

Au 421, 4^e avenue, 2^e étage

Mercredi : 17h30 à 20h30

Samedi : 13h00 à 16h00

À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2018

Au 421, 4^e avenue, 2^e étage

Mardi : 8h30 à 11h30

Jeudi : 17h00 à 20h00

Pour le rejoindre :

Téléphone : 450 791-2455, poste 2230 | inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAPPEL TAXES

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le 1^{er} versement des taxes municipales venait à échéance le 26 février 2018.

Vous avez de l'arréage dans vos paiements de taxes municipales?

Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de savoir le montant exact à payer.

Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- au bureau municipal
 - argent comptant (au comptoir)
 - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
 - Interac (débit seulement)
- par la poste (au 421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
 - chèque
- par le biais de la Caisse populaire Desjardins :
 - par transaction électronique « Accès D »
 - au guichet automatique
 - au comptoir de service
- par votre créancier hypothécaire
 - en lui fournissant une copie de votre compte de taxes

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 27 février 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 514-2018, RÈGLEMENT
D'EMPRUNT POUR LES SERVICES
D'INGÉNIEURIE DÉFINITIVE (PLANS ET DEVIS)
POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DES
EAUX USÉES**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^e avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 28 février 2018.

Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire-trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

**CHANGEMENT D'ENDROIT POUR LE
BUREAU MUNICIPAL ET POUR LES SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le bureau municipal est déménagé au 421, 4^e Avenue (2^e étage).

Par le fait même, les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront au 421, 4^e Avenue (2^e étage) dès le 3 avril 2018.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 mars 2018.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité
de Sainte-Hélène-de-Bagot

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE;

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qui aura lieu le 3 avril 2018, à 19h30, il sera procédé au dépôt du rapport financier consolidé et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2017.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 15 mars 2018.

Véronique Piché,
Directrice générale

La municipalité VOUS INFORME

POUR RECEVOIR DES ALERTES
SUR UNE MESURE D'URGENCE,
UN AVIS D'ÉBULLITION,
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

Info Citoyen

 CLIQUEZ-ICI!!



RAPPEL

Il est de votre devoir d'aller vous inscrire pour être avisé en cas d'avis d'ébullition, de mesures d'urgence et de fermeture de rues.

Voici les étapes pour s'inscrire à l'Info Citoyen :

1. Allez sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com
2. Cliquez sur l'Info Citoyen.
3. Cliquez sur Nouvel usager
4. Suivez les indications.
5. Cliquez sur Obtenir mot de passe.
 - Dans la minute qui suit, le téléphone sonnera ou bien vous recevrez un SMS (texto). Ceci est pour vous donner un mot de passe afin de finaliser l'inscription.
6. Votre numéro de téléphone sera déjà inscrit à l'écran.
 - Écrire le mot de passe
7. Cliquez sur Connexion
8. Entrez vos informations (nom, prénom, langue, ville, rue, numéro civique, appartement)
9. Cliquez sur le bouton vert AJOUTER afin de pouvoir ajouter votre numéro de téléphone pour recevoir les alertes.
10. A côté de TYPE : choisissez Téléphone ou SMS (vous désirez recevoir les alertes par téléphone ou texto?)
11. À côté de COORDONNÉES : entrez votre numéro de téléphone
12. Cliquez sur Confirmer
 - Vous pouvez entrer plusieurs numéros de téléphones pour une même adresse en répétant les étapes 9 à 12.
13. Cliquez sur Confirmer

BESOIN D'AIDE?

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.



MESSAGE IMPORTANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Depuis quelques années, plusieurs résidents riverains à notre réseau routier ont fait l'installation de systèmes de traitement des eaux usées autonomes. Dans bien des cas, l'émissaire sceptique est installée dans notre emprise, et ce, sans avoir obtenu notre autorisation au préalable.

Comme ces travaux nécessitent un permis municipal, nous aimerions obtenir votre collaboration afin que vous informiez les résidents ayant à intervenir dans notre emprise routière qu'ils doivent aussi obtenir un permis de la part du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

À cet égard, l'analyse de ces demandes nécessite un certain délai. Nous invitons donc les citoyens à nous contacter le plus tôt possible. Ainsi, nous serons en mesure de les renseigner sur nos exigences et sur les normes en vigueur. D'ailleurs, ces dernières pourraient influencer le choix du dispositif ou de la méthode de travail.

Pour toute question, communiquez avec l'officier municipal de la Municipalité, monsieur Raymond Lessard, au 450 791-2455 ou avec monsieur Alain M. Dubé du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports aux coordonnées suivantes :

180, boul. D'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4
Téléphone : 450 698-3400
Télécopieur : 450 698-3452
www.transports.gouv.qc.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Mercredi 28 avril 2018 à 19h00 au Chalet des loisirs (425, 6^e avenue)

Le Comité des loisirs vous invite à assister à son AGA afin de faire le bilan de ses actions réalisées en 2017. La rencontre aura lieu le mercredi 28 avril à 19 h au Chalet des loisirs. Ce sera le moment de nommer les nouveaux administrateurs (trices) pour l'année 2018. Vous savez, être dans le Comité des loisirs, c'est une belle façon de s'impliquer et de contribuer activement au développement et au dynamisme de notre village. Plusieurs membres y assistent sans être administrateur (trice) et cela permet d'avoir plusieurs opinions différentes et de belles idées qui deviennent communes! Nous vous attendons!

.....



INFO EXPRESS CAMP DE JOUR 2018

Familles de Sainte-Hélène, soyez prêts à vous inscrire dès le **VENDREDI 6 AVRIL** via le site Internet de la municipalité au www.sainte-helenedebagot.com. Une soirée d'inscriptions est également prévue le mercredi 11 avril de 18 h à 20 h 30 au centre communautaire (421, 4^e avenue). **Notez que le service du camp de jour sera disponible du 25 juin au 17 août 2018** et encore cette année, le service est en continu, donc pas de relâche.

Information: Jézabelle Legendre au 450 791-2455 ou via loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

.....



PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS

Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes. **Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.**

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration!





COURS DE TENNIS POUR TOUS

« S’amuser tout en apprenant! », voilà la philosophie de Frédérique Fillion, professeure d’éducation physique spécialisée en tennis. Elle en sera à sa 4^e année d’enseignement sur nos terrains de tennis hélénois. Les groupes sont toujours formés en fonction de l’âge et des habiletés des participants (es). **La session débutera le 15 mai pour se terminer le 12 juin. La date limite d’inscription est le 20 avril. Les places sont limitées!**

Quand : Les mardis soirs

Heure : 1 h / cours entre 16 h et 19 h 30

Groupe : 4 personnes / groupe

Âge : TOUS (à partir de 6 ans)

Coût : 50\$ / personne

Information et inscription : Jézabelle Legendre au 450 791-2455

.....



LE TENNIS PLUS ACCESSIBLE QUE JAMAIS!

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre désormais **GRATUITEMENT** l’accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 10\$ (résident) ou 20\$ (non-résident) en échange d’une clé. À partir du mercredi 9 mai, les clés seront disponibles.

Où se procurer une clé? :

- Lors d’une soirée dédiée à la distribution des clés de tennis : Le mercredi 9 mai, au Chalet des loisirs de 18 h à 20 h. Argent comptant de préférence ou chèque au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot seulement.
- Au bureau municipal (421, 4^e avenue), du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Le retour de votre clé doit se faire au plus tard le 29 novembre 2018. Pour toute clé remise dans les délais, votre dépôt vous sera remis.

Information : Jézabelle Legendre au 450 791-2455

Le 24 février dernier, une très belle journée de plein air a été organisée par le Comité des loisirs Ste-Hélène. Encore une fois, le Comité misait sur un événement où les citoyens et citoyennes avaient l'occasion d'avoir du plaisir en famille, entre amis et entre voisins. C'est une des missions du Comité, et il y tient! Après tout, toutes les raisons sont bonnes pour se côtoyer! Quoi qu'il en soit, une ambiance très familiale régnait.

Nous tenons à remercier monsieur Yves Petit et son équipe pour l'excellente tire sur neige. Également, un IMMENSE merci à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, Le Ranch des Petits Amis, l'Abattoir L.G. Hébert et Fils Ltée, le Marché Bonichoix/famille Croteau, la fromagerie Saint-Guillaume, le salon de coiffure Signé July James, Danielle Bourgeois (produits Épicure et Tupperware), McDonald's Ste-Hélène, l'érablière l'Autre Versan et Dominic Fournier (DJ). En terminant, nous soulignons le dynamisme incroyable des bénévoles. Notons l'apport considérable de monsieur Michel Brouillard dans la planification de cette belle fête. Félicitations à tous!





Cuisinez vous-même
de délicieux plats santé
à un coût minime!

« Une cuisine saine et équilibrée sur le
territoire de la MRC des Maskoutains. »

Vous voulez cuisiner plus santé?
Apprendre de nouvelles recettes et
techniques?

Venez cuisiner, bien entouré, dans
la joie, la bonne humeur et le respect.
Avec une animatrice compétente et enthousiaste
vous découvrirez de nouvelles recettes et des trucs
qui vous aideront à cuisiner sainement
de délicieux plats à un coût minime.

- Vous cuisinerez 4 recettes en 4 heures, des plats simples, équilibrés et variés;
- Vous découvrirez de nouveaux aliments;
- Vous apprendrez des techniques de cuisine de base;
- Un coût minime par participant est demandé;
- Ces cuisines ont lieu 1 fois par mois, dans un centre de loisirs près de chez vous.



Informations et inscriptions
450-261-1110
La Moisson Maskoutaine



La Table de
Sécurité alimentaire



fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE MARS**



Mme Lise Delude	04
Mme Céline Paré	05
M. Denis Barré	09
Mme Thérèse Lanoie	09
Mme France Larocque	10
Mme Francine Forest	15
Mme Jeannette Lemonde Laplante	16

M. Cyrille Belval	19
M. Stéphane Bettez	20
Mme Ginette Leclerc	23
Mme Denise Bédard	25
Mme Nicole Messier	28
M. René Senez	30
M. Paul Turgeon	30

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2018 MARDI 8 MAI

Les gros rebuts doivent être sortis avant 7h00 le matin de votre journée de collecte. Cette collecte est effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière, et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. De plus et contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 76 %, il est important de rappeler que les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement.

AIDE-MÉMOIRE SUR LES MODALITÉS

Exemples de gros rebuts acceptés :

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, etc.), chauffe-eau, bain, douche, etc.

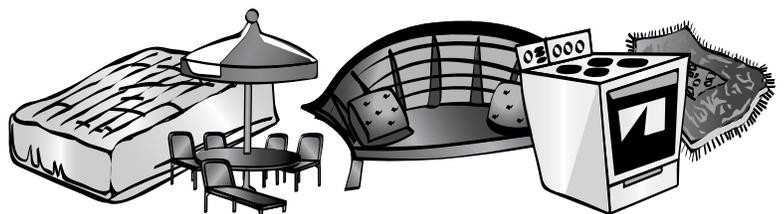
Exemples de rebuts non acceptés :

Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, etc.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue.
Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés respectivement à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, de la mi-avril à la fin novembre.

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
www.riam.quebec



LES MATINÉES GOURMANDES DE RETOUR POUR UNE 5^E ANNÉE

La MRC recrute des producteurs et transformateurs agroalimentaires

Saint-Hyacinthe, le 2 mars 2018 – La MRC des Maskoutains planifie actuellement la prochaine saison estivale des Matinées gourmandes. Ainsi, l'équipe de Développement économique (DEM) est à la recherche de producteurs et transformateurs agroalimentaires intéressés à prendre part à ces marchés publics rotatifs qui se tiennent de juin à septembre dans plusieurs municipalités du territoire.

À raison d'un samedi pendant l'été, les municipalités participantes accueillent tour à tour le marché en matinée, de 9 h à 13 h. Cette initiative offre une excellente vitrine pour les producteurs et les transformateurs agroalimentaires de la région, qui ont ainsi l'occasion de faire découvrir et de vendre leurs produits frais ou transformés. Ils y rencontrent leurs clients habituels et s'en font de nouveaux tout au long de la belle saison, car le marché se déplace et attire ainsi différents visiteurs et clients.

Dans cette ambiance conviviale, les citoyens, sensibilisés à l'achat local, sont heureux de se procurer des produits de qualité tout en ayant l'occasion d'échanger avec des producteurs et transformateurs artisans passionnés par leur métier.

AVIS DE RECHERCHE

La MRC des Maskoutains aimerait accueillir de nouveaux producteurs cette année et augmenter la variété de produits offerts aux visiteurs. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Steve Carrière, agent de développement, par courriel à scarriere@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 768-3005.

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



PERSONNE N'EST À L'ABRI DE LA FRAUDE

Campagne : Mois de la prévention de la fraude 2018

St-Hyacinthe, le 1^{er} mars 2018 – Plusieurs activités de sensibilisation en matière de fraude seront organisées sur le territoire dans le cadre de la 14^e édition du Mois de la prévention de la fraude.

La campagne nationale 2018 se déploiera sous le thème *Personne n'est à l'abri de la fraude*. Peu importe la profession, le sexe, l'âge ou l'appartenance culturelle, les fraudeurs ciblent tout le monde. Chaque année, de nombreux Québécois sont victimes de fraudes ce qui occasionne non seulement des pertes financières considérables, mais également des répercussions psychologiques pour ces derniers.

Une campagne de prévention primordiale

Plusieurs activités de sensibilisation sont prévues sur le territoire afin de mieux renseigner la population en matière de fraude. Elle vise à rappeler aux citoyens que les fraudeurs font preuve d'une grande habileté et usent d'une variété de stratagèmes pour manipuler leurs victimes. Bien que de nombreuses équipes spécialisées travaillent quotidiennement à combattre les divers types de fraudes, la vigilance et le travail de prévention demeurent les meilleures protections.

Les fraudeurs misent généralement sur la méconnaissance, la vulnérabilité, le sentiment d'urgence et la pression pour arriver à leurs fins. Puisque de nouvelles formes de stratagèmes apparaissent tous les jours, les citoyens doivent adopter des comportements sécuritaires afin de se prémunir contre les fraudeurs. Ils doivent faire preuve d'un scepticisme vis-à-vis les offres trop attirantes, valider l'information, s'interroger sur l'appât du gain trop facile et surtout, ne pas céder à la pression. Ces simples gestes peuvent leur éviter plusieurs ennuis.

Du 1^{er} au 31 mars 2018, les volets suivants seront abordés

- Le vol et les fraudes d'identité;
- Les fraudes par cartes de paiement;
- Les fraudes de « paiement en trop » et « paiement urgent »;
- La contrefaçon de billets de banque.

Les fraudes sur Internet, véritable fléau

Depuis plusieurs années, nous pouvons constater une hausse de la valeur des pertes financières liées aux fraudes sur Internet (6,5 M\$ en 2017, comparativement à 4,9 M\$ en 2016). L'accessibilité et l'omniprésence de l'utilisation du web dans nos vies permettent une porte d'entrée facile pour les fraudeurs.

Statistiques

- Selon l'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet réalisée par l'Institut de la statistique du Québec en 2016, 88 % des Québécois utilisent Internet. Parmi les internautes, 94 % d'entre eux envoient ou reçoivent un courriel (l'activité la plus effectuée) et 84 % magasinent en ligne;
- Selon le Centre antifraude du Canada (CAFC), l'hameçonnage est le type de fraude sur Internet ayant fait le plus de victimes au Québec en 2017 (478 victimes);
- Environ 80 000 personnes sont victimes d'hameçonnage au quotidien dans le monde.
<https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/rsrscs/nfgrphcs/index-fr.aspx>

Des signalements essentiels

Tout acte frauduleux doit être signalé à son service de police local. Rappelons que la fraude est un acte criminel. Qu'elle soit commise sur Internet, par téléphone ou en personne, elle doit être signalée le plus tôt possible aux policiers et au Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501.

Le Centre antifraude du Canada estime recevoir une moyenne de 5 % des plaintes de victimes de fraudes au Canada. Ce bas taux de dénonciation pourrait s'expliquer notamment par l'embarras ou la honte des victimes. Les fraudeurs capitalisent sur ce sentiment pour poursuivre leurs activités en toute impunité.

La fraude en 3D

Le livret la fraude en 3D « détecter, dénoncer, décourager » développé dans le cadre d'une collaboration entre la Banque du Canada, la Sûreté du Québec et plusieurs partenaires des forces policières, sera remis aux citoyens lors de diverses activités de prévention. Le livret vise à sensibiliser la population aux différents types de fraudes les plus courantes tout en encourageant le développement de réflexes permettant de détecter, dénoncer et décourager tous types d'arnaques.

Une campagne de sensibilisation sera organisée non seulement sur le terrain, mais également via les médias sociaux. Nous invitons le public à consulter les médias sociaux de la Sûreté du Québec, de même que ceux des corps de police municipaux et de la Banque du Canada durant tout le mois de mars.

Tous unis pour prévenir la fraude

Le Mois de la prévention de la fraude a été mis sur pied sous l'impulsion du Bureau de la concurrence et réunit près de 80 organismes d'application de la loi et organismes des secteurs publics et privés dans la lutte contre la fraude.

Au Québec, la campagne nationale est organisée dans le cadre d'une collaboration entre la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de l'agglomération de Longueuil, le Service de police de la ville de Québec, le Service de police de Laval, en partenariat avec la Banque du Canada et le Bureau de la concurrence.

Bon mois de la prévention de la fraude!

Sergente Karine Picard
Coordonnatrice aux relations avec la communauté et relations médias
Poste de la MRC des Maskoutains

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
District Sud – Montérégie
450 641-7549
www.sq.gouv.qc.ca

LA MRC VOUS INFORME

Prix Distinction-Famille Soumettez une candidature avant le 30 mars

Vos actions contribuent au mieux-être et à la qualité de vie des familles vivant sur le territoire de la MRC des Maskoutains? Votre implication ou vos projets se démarquent par leur effet mobilisateur ou parce qu'ils répondent aux besoins des familles? Si oui, la MRC vous invite à soumettre votre candidature au prix Distinction-Famille au plus tard le 30 mars.



Steve Deslauriers, propriétaire de la Rôtisserie St-Hubert de Saint-Hyacinthe, a obtenu le prix dans la catégorie « Commerce, entreprise et place d'affaires », en 2016.

Cette année, la remise des prix aura lieu le 16 mai, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Il y a 4 catégories : citoyen, organisme à but non lucratif et groupe de citoyens reconnu, commerce, entreprise et place d'affaires et enfin, institution publique.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le vendredi 30 mars à 16 h, par courriel ou par la poste, à Prix Distinction-Famille, MRC des Maskoutains, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6.

Pour télécharger le formulaire de mise en candidature ou le soumettre en ligne ou pour en savoir davantage sur le prix, visitez le site www.mrcmaskoutains.qc.ca, onglet Culture et vie communautaire ou communiquez avec Élyse Simard à esimard@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 774-3160.

Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe Le 22 mars, on m'offre un emploi!

Une quarantaine d'entreprises à la recherche de main-d'œuvre, ainsi que des organismes maskoutains offrant des services en employabilité, seront sur place pour rencontrer les chercheurs d'emploi.

Le site emploi-sthyacinthe.ca permet aux chercheurs d'emploi et aux entreprises d'obtenir tous les renseignements sur le salon, dont le formulaire permettant aux employeurs d'inscrire leurs offres d'emploi directement sur ce site, en plus de celui de [Placement en ligne](#).



Pour obtenir plus d'information, vous pouvez contacter Jean Jetté, chargé de projet au 450 501-2458 ou à dem@mrcmaskoutains.qc.ca



Sorti des presses le 6 février, le nouveau [Régional est en ligne](#) sur le site de la MRC et 1 000 copies ont été distribuées dans les bureaux municipaux et différents lieux publics du territoire, à l'intention des citoyens qui veulent se procurer leur exemplaire gratuitement.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur [le site Internet de la MRC des Maskoutains](#) pour tous les détails.

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Vous avez besoin de transport?

La MRC des Maskoutains vous rappelle qu'elle offre le service de transport collectif régional. Ce service est offert à la population par les places disponibles dans les véhicules de transport adapté.

Qui peut utiliser le transport collectif?

Toute personne résidant sur le territoire de la MRC des Maskoutains qui a besoin de transport et qui n'est pas admissible au service de transport adapté peut utiliser le service de transport collectif régional.

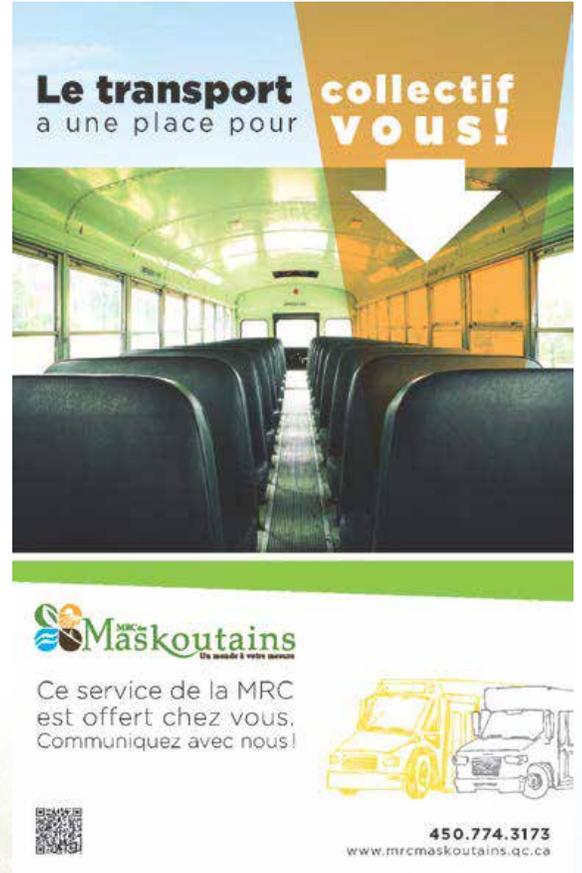
Fonctionnement :

Le service de transport collectif dessert les municipalités sur des heures de base, à priori, soit un aller le matin et un retour en après-midi, du lundi au vendredi. Le service fonctionne par des points d'embarquement et de débarquement prédéterminés appelés « points de chute » ou chemin faisant si le véhicule passe devant ou non loin de votre domicile. D'autres possibilités peuvent également s'offrir à vous en demi-journée, du lundi au vendredi, si l'achalandage le permet.

La MRC vous offre également d'autres possibilités, selon vos besoins, tel qu'un déplacement de groupe dans votre municipalité ou à l'extérieur de celle-ci.

La tarification en vigueur pour l'ensemble du territoire couvert par le service de transport collectif de la MRC des Maskoutains est établie pour les trajets vers Saint-Hyacinthe. Le paiement peut être effectué en argent comptant (monnaie exacte), par chèque ou avec une carte multipassage, selon la zone.

Pour de plus amples informations ou pour vous procurer le formulaire d'inscription, veuillez communiquer avec le service de transport collectif régional au 450 774-3173 ou visiter notre site Internet au www.mrcmaskoutains.qc.ca, à l'onglet service – Transport collectif régional.



Le transport collectif a une place pour vous!

MRC des Maskoutains
Ce service de la MRC est offert chez vous. Communiquez avec nous!

450.774.3173
www.mrcmaskoutains.qc.ca



PROCÈS-VERBAL - 27 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 18h00, tenue à 18h00, le mardi 27 février 2018, dans la salle du conseil située au 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18h00.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (*article 156 du Code municipal du Québec*).

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 31-02-2018

Sur proposition de Martin Doucet appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant :

3.1 Coop Ste-Hélène – procuration

3. RÈGLEMENT 514-2018, RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE DÉFINITIVE (PLANS ET DEVIS) POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DES EAUX USÉES - ADOPTION

Résolution numéro 32-02-2018

Règlement 514-2018 décrétant une dépense de 105 407\$ et un emprunt de 105 407\$ pour les services d'ingénierie définitive (plans et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2018 (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant que le projet de règlement a été présenté par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 6 février 2018 et que des copies du projet de règlement étaient disponibles (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à acheter les services d'ingénierie définitive (plans et devis) pour la construction de l'usine des eaux usées, selon l'estimé de l'ingénieur qui s'est occupé de l'ingénierie préliminaire pour la construction de l'usine des eaux usées, tel qu'il appert aux annexes A, B et C, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

Annexe A : coût total net de la fourniture plans et devis pour la reconstruction de l'usine des eaux usées / ingénierie définitive

Annexe B : spécifications de l'ingénieur pour l'ingénierie préliminaire pour la reconstruction de l'usine des eaux usées

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 105 407\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 105 407\$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX





DU 27 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL**3.1 PROCURATION COOP**

Résolution numéro 33-02-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que le maire, monsieur Stéphan Hébert, soit le représentant de la municipalité en lien avec l'assemblée générale annuelle 2018 à la Coop de Ste-Hélène.



DU 13 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL**PROCÈS-VERBAL - 13 MARS 2018**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 13 mars 2018, dans la salle du conseil située au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 35-03-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**3.1 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément à l'avis public du 26 février 2018, les informations sont données relativement à la demande :

243, 2^e rang

Objet : Permettre une dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché d'une superficie supérieure à la superficie permise, avec 2 portes de garage d'une hauteur supérieure à 2,75 mètres.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

MARS 2018

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 34-02-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 18h22.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

3.2 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 26 février 2018, les informations sont données relativement à la demande :

406, 4^e rang

Objet : La demande vise à permettre la construction d'un garage attenant à une résidence unifamiliale à une distance de 0,35 mètre de la limite latérale du terrain.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

3.3 DÉROGATION MINEURE - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à l'avis public du 26 février 2018, les informations sont données relativement à la demande :

407, rue Chabot

Objet : Le demandeur aimerait obtenir une dérogation mineure pour permettre une distance entre la façade de la maison et l'emprise avant (rue Chabot) inférieure à 8,0 mètres.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 36-03-2018

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 et de la séance extraordinaire du 27 février 2018;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 et celui de la séance extraordinaire du 27 février 2018.

5. DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Aucun point.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

7. ADMINISTRATION ET FINANCES**7.1 COMPTES À PAYER**



Résolution numéro 37-03-2018

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 7 mars 2018 :

- Comptes pour approbation : 136 371,18\$
- Salaires : 36 402,87\$
- Comptes à payer : 89 999,40\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 7 mars 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

7.2 BUREAU MUNICIPAL - DÉMÉNAGEMENT OFFICIEL

Résolution numéro 38-03-2018

Considérant que les travaux de réaménagement à l'immeuble situé au 421, 4^e Avenue sont terminés afin de recevoir le bureau municipal;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'officialiser le déménagement du bureau municipal au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot (deuxième étage).

Prendre note que le bureau municipal est fermé depuis le 8 mars et rouvrira le lundi 19 mars à sa nouvelle place, le 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. L'horaire du bureau municipal reste inchangé, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

7.3 VENTE POUR TAXES 2018

Résolution numéro 39-03-2018

Considérant l'état des taxes impayées des immeubles sur le territoire de la municipalité qui se compose comme suit:

Matricule	Adresse	Montant de taxes impayées en date du 13 mars 2018
6171 46 0609	255, rue Bélanger	3 024,87\$
6466 31 7333	354, 5 ^e Avenue	8 535,49\$

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

D'approuver l'état des taxes impayées faisant partie intégrante de la présente résolution et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains afin de vendre lesdits immeubles pour taxes.

De mandater le maire, Stéphan Hébert, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Sylvie Vanasse, pour enchérir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot lors de ladite vente pour taxes à être tenue par la MRC des Maskoutains.

7.4 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

Résolution numéro 40-03-2018

Considérant la résolution 278-12-2017;

Considérant l'article 148 du Code Municipal du Québec qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances débuteront à 19h30 au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot :

Ces séances se sont déroulées au 379, 7^e Avenue :

9 Janvier 6 Février 13 mars

Ces séances se dérouleront au 421, 4^e Avenue :

3 Avril 8 Mai 5 Juin 3 Juillet

4 Septembre 2 Octobre 6 Novembre 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché conformément à la Loi qui régit les municipalités et qu'il soit aussi publié sur le site internet de la municipalité.

7.5 RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 421, 4^E AVENUE- CERTIFICAT DE PAIEMENT #2 - LIBÉRATION DE LA RETENUE/ PAIEMENT FINAL

Résolution numéro 41-03-2018

Considérant la facture #04553 de Gestion et Construction Girel inc. en lien avec le réaménagement du bureau municipal au 421, 4^e Avenue;

Considérant le certificat de paiement #2 de l'architecte Justin Viens de la firme Justin Viens architecture;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de payer la facture #04553 à Gestion et Construction Girel au coût de 15 016,09\$ avant taxes.

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3, se retire pour le point suivant.

7.6 RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 421, 4^E AVENUE- ACHAT D'UNE BALAYEUSE CENTRALE

Résolution numéro 42-03-2018

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter une balayeuse centrale auprès de la compagnie Aspirateur FR au coût de 691,03 \$ avant taxes.

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3, reprend son siège.

7.7 ACTE DE VENTE - LOT 5 487 920

Résolution numéro 43-03-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire conjointement avec la direction générale de tous les documents notariés en lien avec l'acte de vente du 12 août 2014, touchant le lot 5 487 920 (numéro 3 946).



7.8 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2017

Résolution numéro 44-03-2018

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 88 124,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des chemins et ponceaux dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de pièces justificatives démontrant les dépenses admissibles réalisées par la Municipalité concernant l'entretien;

Considérant qu'une reddition de comptes n'est plus exigée par l'auditeur externe.

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des chemins et des ponceaux dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7.9 VENTE DES LOTS 6 222 931 ET 6 222 932

Résolution numéro 45-03-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire conjointement avec la direction générale de tous les documents notariés en lien avec la vente des lots 6 222 931 et 6 222 932. Cette vente comporte les informations principales suivantes :

Lot #6 222 931 : Terrain zoné commercial vendu à Pyema inc.
134,1 mètres carrés de superficie
Prix de vente de 8,61\$ le mètre carré
Sans garantie légale

Lot #6 222 932 : Terrain zoné commercial, vendu à monsieur Pierre-Yves Martin
904,8 mètres carrés de superficie
Prix de vente de 8,61\$ le mètre carré
Sans garantie légale

7.10 LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES 2018

Résolution numéro 46-03-2018

Considérant l'article 7 de la Loi sur les archives qui oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Considérant l'article 9, de cette même loi qui lie l'organisme public à son calendrier;

Considérant l'article 13, de cette même loi qui prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Considérant l'article 199 du Code municipal qui stipule que le

secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB archivistes s.e.n.c. et datée du 2 mars 2018 et d'autoriser la direction générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

7.11 DÉPÔT DE CORRECTION CLÉRIICAL - RÉSOLUTION 189-09-2017

Dépôt par la direction générale d'une correction d'erreur cléricale en lien avec la résolution 189-09-2017 du procès-verbal de septembre 2017.

Ce dépôt sera automatiquement classé au livre officiel des procès-verbaux.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE ET DE RAPIÉÇAGE 2018 - APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 47-03-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

De partir en appel d'offres par le biais de SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour des travaux de resurfaçage et rapiéçage 2018;

Que le rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux sera pour un montant maximum de 57 100\$ avant taxes;

Que le resurfaçage dans divers chemins municipaux sera pour un montant maximum de 61 900,00\$ avant taxes et de 10 000,00\$ avant taxes pour les accotements.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 6 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Résolution numéro 48-03-2018

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport d'activités an 6 du schéma de couverture de risques.

9.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATION - HUGO LAPIERRE

Résolution numéro 49-03-2018

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de nommer Hugo Lapierre au poste de lieutenant au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Hélène-de-Bagot.

9.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CHANGEMENT DE GRADE - MARC-ANDRÉ CHEENEY

Résolution numéro 50-03-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel,



il est résolu, à l'unanimité, de modifier le grade de Marc-André Cheeney de Capitaine à pompier au sein du service de sécurité incendie de Sainte-Hélène-de-Bagot.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, nous informe sur la Régie Intercommunale d'Acton et des Maskoutains.

10.2 SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DU TRAITEMENT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2021 – OCTROI DU CONTRAT

Résolution numéro 51-03-2018

Considérant la résolution 13-01-2018;

Considérant l'ouverture publique d'enveloppe(s);

- Aquatech
(société de gestion de l'eau inc.) 89 669,72\$ (avant taxes)
103 097,77\$ (avec taxes)
- Nordikeau 57 960,00\$ (avant taxes)
66 639,51\$ (avec taxes)

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Nordikeau pour une somme totale de 57 960,00\$ (avant taxes) pour les services professionnels reliés à l'exploitation du traitement de production et de distribution d'eau potable du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

Résolution numéro 52-03-2018

Considérant une demande de dérogation mineure :

Monsieur Cyrille Belval
243, 2^e rang
Représenté par Monsieur Cyrille Belval

Objet : Permettre une dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché d'une superficie supérieure à la superficie permise, avec 2 portes de garage d'une hauteur supérieure à 2,75 mètres.

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage;

Considérant qu'aucun préjudice ne semble avoir été causé aux voisins immédiats;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;

Considérant que le demandeur n'entend pas construire un deuxième bâtiment accessoire sur son terrain;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre un garage détaché d'une superficie

supérieure à la superficie permise, avec 2 portes de garage d'une hauteur supérieure à 2,75 mètres.

11.2 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

Résolution numéro 53-03-2018

Considérant une demande de dérogation mineure:

Monsieur Éric Leclerc
406, 4^e rang
Représenté par Monsieur Éric Leclerc

Objet : La demande vise à permettre la construction d'un garage attenant à une résidence unifamiliale à une distance de 0,35 mètre de la limite latérale du terrain.

Considérant le peu d'espace de chaque côté de la résidence;

Considérant que le projet permettra de protéger les matériaux des intempéries;

Considérant que l'entrée de cour située du côté gauche de la maison donne accès à la cour arrière;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant qu'aucune fenêtre ne sera installée sur le mur longeant la ligne latérale droite;

Considérant que le projet est harmonisé avec l'ensemble du bâtiment dans un souci de préserver le caractère patrimonial de la résidence;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage attenant à une résidence unifamiliale à une distance de 0,35 mètre de la limite latérale du terrain.

11.3 DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

Résolution numéro 54-03-2018

Considérant une demande de dérogation mineure:

Monsieur Bertrand Lapierre
407, rue Chabot
Représenté par Monsieur Bertrand Lapierre

Objet : Le demandeur aimerait obtenir une dérogation mineure pour permettre une distance entre la façade de la maison et l'emprise avant (rue Chabot) inférieure à 8,0 mètres.

Considérant que la demande vise à régulariser une situation existante depuis 1988;

Considérant qu'aucun préjudice ne semble avoir été causé aux voisins immédiats;

Considérant que de ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;



Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre une distance entre la façade de la maison et l'emprise avant (rue Chabot) inférieure à 8,0 mètres.

11.4 RÈGLEMENT 512-2017, RÈGLEMENT CONCERNANT LES PONCEAUX DES ENTRÉES CHARRETIÈRES - ADOPTION

Résolution numéro 55-03-2018

Considérant qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après la « LCV »), la Municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques, dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

Considérant qu'en vertu de l'article 67 de la LCV, toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière;

Considérant qu'en vertu de l'article 68 de la LCV, toute municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

Considérant qu'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leur propriété;

Considérant que le conseil de la Municipalité croit opportun d'adopter un règlement concernant les ponceaux des entrées privées;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2017 (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant que le projet de règlement a été présenté par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance du 6 février 2018 et que des copies du projet de règlement étaient disponibles (*article 445 du Code municipal du Québec*);

Considérant qu'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX



12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 et président des loisirs, nous informe sur les loisirs.

12.2 ÉCOLE PLEIN-SOLEIL - ENTÉRINER LETTRE D'APPUI POUR LA RÉNOVATION DU PARC-ÉCOLE

Résolution numéro 56-03-2018

Considérant la demande de l'école Plein-Soleil afin que la Municipalité puisse aider dans la rénovation du parc-école;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que la Municipalité fournisse du temps de main-d'œuvre en lien avec les travaux publics municipaux pour la démolition du module de jeu principal et faire le terrassement après l'installation du nouveau module de jeu;

D'entériner la lettre d'appui du 9 février 2018 de la direction de l'école Plein-Soleil, signée par le maire.

12.3 ACHAT ET INSTALLATION DE PANNEAUX ACOUSTIQUES - IMMEUBLE SITUÉ AU 425, 6^E AVENUE (CHALET DES LOISIRS)

Résolution numéro 57-03-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder à l'achat et l'installation de panneaux acoustiques pour l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue (Chalet des loisirs) au coût de 23 700\$ (avant taxes) auprès de la compagnie Corflex.

13. SUJETS DIVERS

Aucun.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 58-03-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h15.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Atelier libre de peinture de Saint-Hyacinthe

Exposition annuelle 2018

Vendredi 13 avril - 18 h 30 à 21 h 30
 Samedi 14 avril - 13 h à 21 h 30
 Dimanche 15 avril - 11 h à 16 h 30

36^e expo

Ville de Saint-Hyacinthe
Centre des arts Juliette-Lassonde
 1705, rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe

FERME Le Champ Plein
Bleuetière

Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

Patrick Benoit Traiteur

- ♦ Buffet chaud ou froid
- ♦ Méchoui
- ♦ Cuisine Mobile
- ♦ Festival
- ♦ Camion réfrigéré



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
 St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
 traiteurpatrickbenoit@hotmail.com

La Coop
 Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
 Moulées - Engrais - Semences
 Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
 Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
 389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286

AspirateurFR
 RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC**

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
 info@aspirateurfr.com

RBO: 5729-5388-01

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

RBO 8348-4337-09

CONSTRUCTION PROY
 QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
 décoratrice designer

Déco design

Services complets de décoration d'aménagement intérieur

450 791-2328
 SUR RENDEZ-VOUS

Télec. : 450 791-2458
 d.deco.design@hotmail.com

DF COFFRAGES INC.
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET **MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS



Informez-vous
DE NOS
PROMOTIONS PRINTANIÈRES!



Joyeuses Pâques à tous!

Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
info@helyelectrique.com

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: **(450) 791-2785** / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net

www.isabellechabot.com

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535

GARAGE DENIS
ORANGE
337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ *Anti-rouille* ▷ *Redressement de châssis*
▷ *Pose de pare-brise* ▷ *Estimation d'assurance*

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
Député de Johnson

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde

277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



**NOUVELLE PIZZERIA
À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

MED Express

MED Express c'est :

- de délicieuses pizzas;
- de savoureux sous-marins;
- et plus encore!

LIVRAISON : 450 381-6611
410, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




VOYAGES TOURS
Soleil
voyagestourssoleil.com
Détenant d'un permis du Québec 703223

Isabelle Péloquin
Conseillère en voyages
Tél.: 450 278-5417
1 844 772-3273
Télec.: 450 250-4580
isabellepelouquin216@hotmail.com

15 825, ave Saint-Louis
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2T 3E7




PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.
////////////////////

770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



*Relais Routier
Petit
Truck Stop*

Luc Chicoine

450-791-2122
549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Votre complice immobilier.^{MC}

Soyez bien conseillé!

Martin Lussier

f Courtier immobilier agréé DA
martinlussier@royallepage.ca



Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues

www.martinlussier.com

450 230-6667

LAFORCE MÉCANIQUE

450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO

**EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise

Aquapel

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS

GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
DANS LE PARC INDUSTRIEL
TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**



Desjardins

Caisse de la Seigneurie de Ramezay

Centre de service Sainte-Hélène-de-Bagot
385, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Téléphone : 450-791-2476 - Télécopieur : 450-791-2143

Centre de service Saint-Nazaire-d'Acton
309, rue Principale, Saint-Nazaire-d'Acton (Québec) J0H 1V0
Téléphone : 819-392-2848 - Télécopieur : 819-392-2379

INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay

*VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉS À Y
PARTICIPER ET À PRENDRE CONNAISSANCE
DES RÉSULTATS DE VOTRE CAISSE.*

BIENVENUE À TOUS NOS MEMBRES!

DATE: DIMANCHE 22 AVRIL 2018

HEURE: 10H, suivi d'un brunch à 11h30

**LIEU : Au Centre communautaire
421, 4^e Avenue,
Sainte-Hélène-de-Bagot**

Choisir Desjardins,
c'est contribuer à changer
les choses.



Un brunch, offert gratuitement par votre caisse, suivra l'assemblée.

Tous les membres sont invités à réserver leur place, avant le 16 avril 2018,
en téléphonant au 450-791-2476 ou par courriel à caisse.t90024@desjardins.com

→ **Service de garderie** avec animation
sur place le temps de l'Assemblée



**1 iPad
À GAGNER**



Tirage de prix de présence

Crédit voyage de 500\$

À GAGNER

Le clé en main pour devenir propriétaire

Construit avec tous les outils et l'accompagnement
dont vous avez besoin en habitation.

Rencontrez une conseillère dès aujourd'hui.
desjardins.com/maison

Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

* La promotion d'un taux hypothécaire à «3,33 % + 1 000 \$ de remise en argent» ou 3,15 % sans remise est en vigueur jusqu'au 30 avril 2018. Offert pour tout nouveau prêt hypothécaire particulier Desjardins à taux fixe de 33 mois. Le montant de 1 000 \$ en argent sera remis au compte opérations lié au prêt hypothécaire. Cette offre peut prendre fin sans préavis. Le taux est sujet à changement sans préavis.

